

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LURAY

Séance du 09 novembre 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Allérents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	17	17

Date de convocation :

31 octobre 2023

**Date d'affichage de la
convocation :**

31 octobre 2023

N° 2023 – 038

OBJET :

*Projet de plateforme
logistique à Vernouillet (SAS
FM France).*

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc AVENARD, Maire.

Présents : M. AVENARD Marc, Mme HERVIER Murielle, M. GUILLE DES BUTTES Jean-Luc, Mme MAHARAUX Sylviane, Mme LEMARIE Pascale, M. VICTOR Christophe, Mme BAUCHER Sandrine, M. AYMA Yucel, Mme BOURGINE Delphine, M. BONHOMME Jérémy, Mme BOYER Isabelle, M. JAQUINOD Marc, Mme MAZAS Nadine, M. MANUGUERRA Serge, Mme ANDIOLE Emilie, M. MEERSCHAUT Johann.

Absente excusée : Mme FOURNIER Maryvonne (pouvoir à M. MANUGUERRA Serge).

Monsieur MEERSCHAUT Johann est désigné secrétaire de séance.

Le Maire expose le projet de la SAS FM France qui consiste à créer une plateforme logistique à la ZAC Porte Sud de Vernouillet.

Ce projet est une Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement mais n'est pas classé SEVESO.

Une enquête publique a été organisée du 16.10.2023 au 14.11.2023.

L'objectif est de développer la société FM France avec la création d'un nombre d'emplois significatif (environ 180 + 50 équivalents temps plein).

La future construction prévoit un entrepôt d'une superficie de 45 000 m² composé de 6 cellules sur un terrain de 11,8 hectares.

L'ensemble se décompose de la façon suivante :

- Cellule 1 : environ 8 000 m² ;
- Cellule 2 : environ 8 000 m² ;
- Cellule 3 : environ 3 500 m² ;
- Cellule 4 : environ 8 000 m² ;
- Cellule 5 : environ 10 000 m² ;
- Cellule 6 : environ 8 000 m² ;
- Trois blocs bureaux ;

- Différents locaux techniques et annexes (déchetterie, local source et réserves d'eau, atelier de maintenance salle de charge, poste de garde...);
- Environ 150 places de stationnement véhicules légers et une trentaine de places de stationnement poids-lourds ;
- Un bassin de rétention et deux noues d'infiltration ;
- Espaces verts et voiries.

Les bâtiments abriteront l'ensemble des prestations constituant une offre de logistique globale comprenant les activités de transport, conditionnement à façon et entreposage. Ces trois activités se déclinent en un certain nombre de fonctions :

- l'entreposage,
- le passage à quai, les activités de picking (constitution de palettes hétérogènes), pooling (regroupement des livraisons vers plusieurs clients avec un seul camion), conditionnement à façon et plateforme d'éclatement,
- la manutention.

La plateforme sera dévolue à plusieurs clients pour l'entreposage de produits divers finis ou semis-finis destinés à la grande distribution. Il s'agit de produits de grande distribution que l'on retrouve dans les linéaires des grandes surfaces, ainsi que des produits à usage professionnel.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au projet présenté.

Extrait Certifié Conforme.
A Luray, le 16 novembre 2023.

Le Maire,
Marc AVENARD



Le Secrétaire de séance,
Johann MEERSCHAUT

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 25/11/2023



ID : 028-212802235-20231109-D2023_038-DE